



**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM**

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Qui ont pris part à la délibération : 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-04-24-1 – Approbation de la dernière réunion du conseil municipal

Monsieur le maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la
réunion du 20 mars 2026.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Qui ont pris part à la délibération : 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-04-24-2 – Vote des taux d'imposition des taxes communales 2026

Monsieur Christian UNTEREINER, Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il propose ensuite de maintenir les taux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil municipal,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,66 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,33 %
- taxe d'habitation : 18,49 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER



A handwritten signature in black ink, likely belonging to M-Christine Huber, the secretary of the meeting.

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Qui ont pris part à la délibération : 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-04-24-3 – Budget primitif 2026 et note de synthèse

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif M57 de
l'exercice 2026, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	553 571	553 571
Section d'investissement	251 857	251 857

Le Maire présente ensuite la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026.
Ce document codifié par l'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales retrace
les principales informations financières du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en
saisir les enjeux. Il doit être joint aux documents budgétaires et s'applique à l'ensemble des
communes quelle que soit leur strate démographique.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER





Commune de LIXHEIM



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026



1. Cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour les communes.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril d'année de renouvellement de l'assemblée et transmis à la sous-préfecture (représentant de l'Etat), dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour l'exercice 2026, il doit être voté avant le 30 avril 2026.

Le budget des communes est structuré en deux sections :

- la section de fonctionnement dans laquelle sont inscrites toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante
- la section d'investissement où sont regroupées les dépenses de travaux et le remboursement du capital des emprunts ainsi que le versement des subventions des différents partenaires (Etat, Région, Département, etc. ...) qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Le budget communal de LIXHEIM ne comprend aucun budget annexe.

Il est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

L'assemblée délibérante, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGT, autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites de 7,5 % pour la section de fonctionnement et de 7,5 % pour la section d'investissement.

2. Les priorités du budget

Les objectifs du budget primitifs 2026 sont les suivants :

- non augmentation de la fiscalité,
- inscription de nouveaux projets en section d'investissement.

3. Section de fonctionnement

Les prévisions de la section de fonctionnement s'équilibrent à 553 571 € ; pour mémoire en 2025 elles représentaient 470 125 € :

		CA 2025	BP 2026
DEPENSES		341 911,90 €	553 571,00 €
011	Charges à caractères général	129 140,42 €	208 150,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	120 834,58 €	127 100,00 €
014	Atténuation de produits	15 535,00 €	16 035,00 €
65	Autres charges de gestion courante	60 831,60 €	70 965,00 €
66	Charges financières	14 264,11 €	14 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 306,29	3 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		114 321,00 €
RECETTES		518 595,41 €	553 571,00 €
70	Produits services, domaines et ventes diverses	26 754,80 €	38 950,00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	39 463,37 €	36 841,00 €
731	Fiscalité locale	182 337,00 €	170 000,00 €
74	Dotations et participations	100 669,62 €	97 103,00 €
75	Autres produits de gestion courante	88 379,28 €	76 500,14 €
002	Excédent reporté	80 991,34 €	134 176,86 €

Le budget primitif représentant les dépenses et recettes prévisionnelles à venir pour l'exercice en cours



4. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 251 857 euros, pour mémoire en 2025 elle s'élevait à 249 447 euros

		BP 2025
DEPENSES		251 857,00 €
20	Immobilisation incorporelle (logiciels mairie, études)	7 000,00 €
21	Bois et forêts	5 000,00 €
21	Voirie Rue des Vergers	45 000,00 €
21	Acquisition matériel	15 000,00 €
21	Voirie provisoire Rue des Noyers + réseau sec (éclairage public)	30 000,00 €
21	Caméra vidéo rond point	10 000,00 €
23	Travaux	60 450,00 €
16	Emprunts, cautions	36 900,35 €
001	Déficit investissement reporté	42 506,65 €
RECETTES		251 857,00 €
16	Emprunt	80 900,00 €
10	FCTVA, taxe d'aménagement	11 229,00 €
1068	Dotations, fonds divers et réserve	42 506,65 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 900,35 €
021	Virement de la section de fonctionnement	114 321,00 €

Report des programmes non réalisés en 2025 :

- Création voirie en zone piétonne Rue des Cerisiers
-

Nouveaux programmes pour 2026 :

- Voirie provisoire et réseaux secs (éclairage public) Rue des Noyers
- Vidéoprotection : installation de caméras au niveau du rond-point
- Remplacement menuiserie extérieure (MAM et local 11Rue de l'Eglise)
- Ouverture d'une ligne d'investissement pour des travaux de rénovation du logement de l'école

Projets annulés ou reportés :

- Acquisition structures pour aire de jeux – maintenance effectué en 2025 sur la structure sans nouvelle acquisition



5. Etat de la dette au 1^{er} janvier 2026

Intitulé	Montant emprunté	Somme restant dû	Intérêts	Capital	Echéance
Salle polyvalente	350 000 €	166 650,81 e	6 777,96 €	19 288,16 €	26 066,12 €
Projets divers	200 000 €	131 925.54 €	4 325,72 €	7 518,08 €	11 843,80 €
Am. Demeure Princesse Henriette	50 000 €	25 434,67 €	138,45 €	4 177,91 €	4 316,36 €
Travaux divers	50 000 €	45 071,10 €	1 940,12 €	2 631,00 €	4 571,12 €
Total	650 000 €	369 082,12 €	13 182,25 €	33 615,15 €	46 797,40 €

L'échéance de la dette représente 49 797,40 € en 2026, dont 13 182,25 € pour les intérêts (en section de fonctionnement) et 33 615,15 € pour le capital (en section d'investissement).

5. Niveau des taux d'imposition

Taux pour l'année 2026 (idem aux taux 2025) :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 23,66 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 57,33 %
- Taxe d'habitation : 18,49 %

6. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La collectivité emploie trois agents titulaires :

- 1 adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet, soit 35 h/semaine,
- 1 adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (20 h/semaine),
- 1 secrétaire de mairie (grade d'attaché) à temps non complet (32 h/semaine).

Les charges prévisionnelles de personnel et frais assimilés représentent 127 100 €.

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 15
Nombre de conseillers présents	: 13
Qui ont pris part à la délibération	: 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique, HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic, ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-04-24-4 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L-2122-22 et L-2122-23) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant de 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni
- 9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 euros ;
- 13° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- 14° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 15° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 16° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 euros par année civile ;
- 17° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal (pour un montant inférieur à 500 000 euros), le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;
- 18° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;
- 19° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :



The image shows the official seal of the Municipality of Lixheim, featuring a coat of arms with a castle and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE LIXHEIM' and 'LE 28 AVRIL 2026'. A handwritten signature in blue ink is written over the seal.

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to M-Christine Huber, the secretary of the meeting.

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 15
Nombre de conseillers présents	: 13
Qui ont pris part à la délibération	: 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBERvM-Christine HUBER.

2026-04-24-5 – Constitution de la commission communale des impôts directs

Le maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La CCID donne notamment, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par les services des fiscaux.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Pour les communes de moins de 2000 habitants cette liste comprend 24 noms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose, à l'unanimité des membres présents, une liste de 24 noms :

BANNIER-COLLIGNON Florence
CHEDOZ Patrick
BLOCH Alfred
BELLOT Chloé
CAVALLERO Véronique
BRINETTE Vincent
PARISSET Denis
HAUSKNECHT Stéphanie
SCHWITZER Denis
MAZERAND Ludovic
LESQUIR Valérie
SCHREINER Mathieu
MEHLINGER Jean Paul
ORTH Christian
SCHREINER André
REBY Dimitri
PIERRE Bernard
LEOPOLD Vincent
TOURNISSOUX Emilie
MEHLINGER Bernadette
MAZERAND Denis
MAGER Jean Louis
JANES Richard
SCHITTER Olivier

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :



La secrétaire de séance, M-Christine HUBER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "M. Christine Huber".

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Qui ont pris part à la délibération : 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-04-24-6 – Désignation du membre de la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire soumet à l'assemblée la désignation d'un de ces membres pour siéger dans la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission composée d'un délégué de conseil municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal se réunira au minimum une fois par an et avant chaque scrutin.

Elle est nommée pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement du conseil municipal (article R 7 du code électoral). Elle contrôle les décisions du maire en matière électoral.

Le délégué du conseil municipal sera pris dans l'ordre du tableau transmis par le Maire au Préfet listant les conseillers prêts à participer aux travaux, ou à défaut le plus jeune conseiller municipal. Le Maire et les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger dans cette commission.

Mme Valérie LESQUIR accepte de participer aux travaux de la commission de contrôle.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

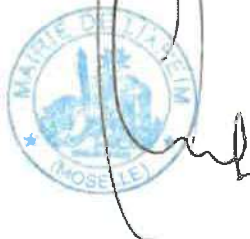
Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 15
Nombre de conseillers présents	: 13
Qui ont pris part à la délibération	: 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé.

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-04-24-7 – Commission communale constitutive de chasse

En charge des questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse et réalisation des baux (délimitation des lots de chasse, choix du mode de location, examen des candidatures, ...), cette commission est constituée par le maire et deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.

Après discussion, M. MAZERAND Ludovic et Mme ADAM Audrey sont désignés membres de la commission consultative de chasse et ont donné leur accord.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Christine Huber', written over a faint circular stamp.

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 15
Nombre de conseillers présents	: 13
Qui ont pris part à la délibération	: 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-04-24-8 – Désignation des délégués de l'association Communes Forestières

Le maire soumet au conseil municipal la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune dans les instances départementales et nationales au sein de l'association « Communes Forestières ».

Ces délégués seront les interlocuteurs privilégiés auprès de Communes Forestière de France et de Communes Forestière Grand Est.

Les actions de Communes Forestières s'articulent sur trois axes :

- défendent les intérêts des collectivités forestières auprès des pouvoirs publics,
- agissent sur les territoires (gestion durable, adaptation au changement climatique, prévention des risques, équilibre sylvo-cynégétique, ...)
- accompagnent les communes dans leur projet, informent et forment les élus

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- M. MAZERAND Ludovic, en qualité de délégué titulaire
- M. SCHREINER Mathieu, en qualité de délégué suppléant.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Qui ont pris part à la délibération : 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

**2026-04-24-9 – Désignation des correspondants défenses, intempéries, incendie et secours
et sécurité routière**

Désignation des membres du CM en relation directe avec certains organismes.

Correspondant défense :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne M. MAZERAND Ludovic, qui a
donné son accord, en qualité de correspondant défense.

Correspondant « Intempéries » ERDF :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne M. MEHLINGER Jean Paul, qui
a donné son accord, en qualité de correspondant « intempéries ».

Correspondant incendie et secours et sécurité routière :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne M. MEHLINGER Jean Paul, qui a
donné son accord, en qualité de correspondant Incendie et Secours et Sécurité Routière.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Qui ont pris part à la délibération : 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-04-24-10 – Délégués du syndicat des eaux de Wintersbourg

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du souhait de M. MEHLINGER Jean Paul de démissionner
du poste de deuxième délégué titulaire du syndicat des eaux de Wintersbourg.

En effet compte tenu des derniers événements et sa désignation de délégué suppléant à la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg du fait de l'attribution du poste dans l'ordre du tableau, il
souhaiterait laisse sa place de délégué titulaire à M. LEOPOLD Vincent.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2008-DRCLAJ/1-045 en date du 11 septembre 2008 portant
modification des statuts et transformation en syndicat à la carte du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune
auprès du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des
suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant le souhait de M. MEHLINGER Jean Paul, il convient de procéder à l'élection d'un
deuxième délégué titulaire et d'un délégué suppléant, le premier délégué titulaire étant M.
UNTEREINER Christian

ELECTION DU DEUXIEME DELEGUE TITULAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13
À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– M. LEOPOLD Vincent, 13 voix (treize voix)

M. LEOPOLD Vincent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	: 13
À déduire (<i>bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante</i>)	: 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 7

Ont obtenu :

– M. MEHLINGER Jean Paul, 13 voix (treize voix)

M. MEHLINGER Jean Paul, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

DESIGNE LES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE WINTERSBOURG COMME SUIT :

Deuxième délégué titulaire : : M. LEOPOLD Vincent

Le délégué suppléant : : M. MEHLINGER Jean Paul

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :



La secrétaire de séance, M-Christine HUBER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Huber', written over a faint circular stamp.

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 15
Nombre de conseillers présents	: 13
Qui ont pris part à la délibération	: 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **24 avril 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, CAVALLERO Véronique,
HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM.
MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic,
ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Mmes BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé,

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-04-24-11 – Participation transports sorties scolaires école maternelle et primaire

Le maire soumet à l'assemblée les sollicitations des enseignants pour des participations aux transports lors des sorties scolaires de fin d'année.

Les classes des écoles primaires du CP au CM2 se rendront le 30/06/2026, avec 2 bus, à Blisbruck-Renheim. Le coût total s'élève à 1100 €.

La sortie de fin d'année de l'école maternelle prévue à la Grange aux Paysages à Lorentzen le 01/06/2026, présente un coût de 320 € pour le transport par bus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident – à l'instar des années précédentes – de prendre à sa charge 2/5 du coût des transports, soit 440 € pour l'école primaire et 128 € pour l'école maternelle.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 28 avril 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 28 avril 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER

